

lars aux dépenses des contribuables? Je comprends que le Parti réformiste demande à connaître les règles avant de commencer à jouer.

• (1235)

Nous ne pouvons pas constituer un comité et lui dire à quelles conclusions il devra parvenir. Si le comité doit étudier le redécoupage des circonscriptions électorales et les raisons du redécoupage, il doit avoir un mandat clair. Ce mandat ne peut pas être inspiré par la politique. Il doit être inspiré par le souci d'économie et par les circonstances du moment. Il ne suffit pas de tracer des lignes sur des cartes et d'éliminer le canton de Brock pour me donner Ennismore. Je vais parler de cela aussi, car ajouter Ennismore à ma circonscription est encore moins logique que d'enlever Brock.

L'extrémité est de ma circonscription se situe juste au nord du village de Norwood, ce qui n'a aucun sens. Une fois de plus, c'est une grande circonscription, une circonscription très difficile à parcourir. Prenons le cas d'Ennismore, située au nord de la ville de Peterborough. Le redécoupage prendrait la ville de Peterborough et lui donnerait l'aspect d'un beigne. Les secteurs qui l'entourent iraient aux circonscriptions environnantes. L'ajout d'Ennismore, qui est imprégnée d'histoire catholique irlandaise, devrait de toute évidence constituer un avantage pour moi.

Je ne parle pas ici uniquement d'un point de vue partisan. Or, on ajoute Ennismore au centre de Victoria—Haliburton, où se trouvent mon bureau de circonscription et la ville de Lindsay. Ennismore est située au nord de la ville de Peterborough. La plupart des habitants d'Ennismore travaillent à Peterborough. Tous les services gouvernementaux s'y trouvent également. Le fait d'ajouter ces secteurs à des circonscriptions comme Victoria—Haliburton, et d'en retrancher le canton de Brock pour le fusionner à une autre circonscription, constitue pour moi un exercice tout à fait insensé, et c'est pourquoi je m'y oppose. J'ai également des réserves au sujet de la clôture; pour moi, ce n'est pas une bonne façon de faire pour un gouvernement. Je le dis bien franchement.

Le problème est peut-être minuscule ou non, mais la commission tient actuellement des audiences après avoir déjà dépensé, ou devrais-je dire gaspillé, cinq millions de dollars et elle va en gaspiller encore pour réserver des chambres, embaucher du personnel, tenir des séances. À cause de cela, je suis enclin à m'opposer, au nom de mes électeurs, à un nouveau remaniement des limites de ma circonscription, mais d'autre part je suis tenté d'appuyer la clôture afin que nous n'ayons pas à aller aux séances et à gaspiller encore plus d'argent des contribuables.

J'ai parlé à certains députés réformistes et quand j'ai eu terminé, l'un d'entre eux m'a dit que j'étais plus réformiste qu'eux-mêmes. Je dois lui donner raison car l'argent des contribuables et la façon dont on le dépense me tiennent beaucoup à coeur. Quand j'étais en politique municipale, j'avais institué dans ma municipalité un système qui mettait fin aux débentures et créait des réserves. Or, je constate maintenant que les municipalités de ma région qui ont adopté ce système peuvent profiter du programme d'infrastructure parce qu'elles avaient déjà commencé à planifier.

Initiatives ministérielles

Nous savons tous que les contribuables n'ont plus d'argent et que nous devons par conséquent saisir toutes les occasions possibles d'économiser. Je crois qu'une façon d'économiser l'argent des contribuables consiste à interrompre ce processus. Ce projet de loi ne pourra être adopté avant le 14 avril au plus tôt pour mettre fin aux audiences et au remaniement. Le processus devra ensuite être réexaminé dans l'ensemble du contexte canadien.

Quand je dis que la région que je représente équivaut à la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, cela ne veut pas dire qu'il faudrait quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard pour représenter la circonscription que je représente seul. De toute évidence, le programme actuel permet d'économiser l'argent, en ce qui me concerne. Le remaniement de ma circonscription n'a pas de sens, il n'avantage pas les électeurs de Victoria—Haliburton que je représente et j'espère que les autres députés défendront les intérêts de leurs électeurs comme je le fais. Je suis préoccupé par la longue période de transition au cours de laquelle on transférera d'une circonscription à l'autre un pouvoir de vote considérable. Le député devra-t-il alors consacrer moins de temps à la partie retranchée de sa circonscription et davantage à celle qui s'y ajoute? Je n'ai pas trouvé de réponse à ces questions.

• (1240)

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin, mais j'espère que les députés sont conscients que l'interruption des audiences permettra d'économiser de l'argent. Cinq millions de dollars ont déjà été gaspillés; n'en gaspillons pas davantage. Prenons en considération le cas des circonscriptions, comme la mienne, qui sont affectées et penchons-nous sur les dommages que le remaniement causera au système dans lequel je dois travailler; arrêtons-nous par tous les moyens possibles, et posons un oeil critique sur le remaniement et les effets qu'il aura sur ma circonscription et d'autres au Canada.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur Le Président, je vais essayer de condenser un discours de 20 minutes en dix minutes pour me conformer à la motion d'attribution de temps qui restreint le temps que j'ai à ma disposition pour m'adresser à mes collègues.

En fait, c'est un bien triste jour pour intervenir, deux mois à peine après la reprise des travaux de la Chambre.

M. Robichaud: Monsieur Le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de prendre la parole a laissé entendre que l'attribution de temps limite son discours à 10 minutes. Cela n'a rien à voir. C'est qu'en vertu du Règlement, lorsque le débat a duré un certain temps, les discours sont limités à dix minutes. L'attribution de temps n'y est pour rien.

M. Hermanson: Monsieur Le Président, en suivant le débat sur Jimmy Swaggart et d'autres questions hors de propos, comme les codes de conduite, je n'ai pas l'impression que nous nous en tenons à la motion d'aujourd'hui. J'apprécierais donc que la présidence soit équitable dans les décisions qu'elle rendra relativement à ce type de questions.

Cette loi suspendrait l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. En fait, il faut se demander pourquoi nous devrions suspendre l'application d'une loi déjà en vigueur et un processus qui est à moitié terminé. Il doit certes y avoir des motifs pour justifier qu'on suspende l'application de la loi. Si nous pouvions constater des activités illégales de la part d'Élections Canada ou des commissions elles-mêmes, la Chambre aurait raison d'examiner la question. En fait, nous